

Interview de Monsieur Bernard Ravet

Propos recueillis par Michèle Jollois (M.J.)

M.J. - Monsieur Ravet, vous avez eu un parcours qui a valeur d'expérience puisque vous avez dirigé pendant un bon nombre d'années des collèges dits sensibles à Marseille à savoir le collège Versailles (qui, comme vous le dites dans votre livre « Principal de collège ou Imam de la République » n'a de Versailles que le nom !!!), le collège Izzo et le collège Edouard Manet. Vous avez assisté presque impuissant à la montée de l'islamisme politique radical dans les quartiers de Marseille et vous vous êtes battu pour que la LAÏCITE trouve sa place dans les lieux d'enseignement.



M.J. Le mot LAÏCITE est-t-il incompris, mal expliqué, trop abstrait ?

B.R. : Le mot laïcité porte souvent à confusion. Ce concept de séparation stricte entre l'Etat et les religions est souvent instrumentalisé, par des extrémistes, comme une lutte contre la religion musulmane. Si le mot laïc se définit par ce qui n'est pas religieux, le concept de laïcité est un principe philosophique, politique et juridique qui organise la société sur ce principe. Il est né à la Révolution Française (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) et a trouvé son fondement lors de la séparation des Eglises et de l'Etat en 1905.

M.J. :- Quelle(s) définition(s) en donneriez-vous ?

B.R. : Le principe de laïcité est une des valeurs fondamentales de la République Française qui est inscrit dans sa Constitution. La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Pour moi , laïcité permet de garantir l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses ».

La laïcité aujourd'hui en France trouve son cadre dans la loi de 1905 qui s'articule autour de quelques grands principes :

- La République assure la Liberté de Conscience, avoir ou ne pas avoir de religion, pouvoir en changer.
- Cette liberté de Conscience a pour corolaire la liberté religieuse dans limite où l'exercice des cultes ne trouble pas l'ordre public, ne vont pas à l'encontre des principes de la République et n'incitent pas à inquiéter autrui par ses convictions religieuses.

Un chapitre est consacré à la police des cultes. La loi précise bien qu'un lieu de culte ne peut pas être l'enceinte de débats politiques.

- La loi 1905 sort la France du Régime Concordataire et fait que l'Etat ne finance plus les religions sauf en Alsace et Lorraine qui, en 1905, étaient allemandes et pour lesquelles la loi ne s'applique pas

- La loi 1901 impose la neutralité des administrations, des services public et de ses agents .

Certaines régions comme le « Hauts de France » et « L'île de France » lient le versement de subvention à une association qui signe une chartre de laïcité.

M.J. :- Est-ce que le respect de l'institution existe selon vous ?

B.R. : Globalement, le principe de laïcité est relativement respecté par les administrations d'état. Parfois certains politiques ont une vision électoraliste de la laïcité et certaines collectivités financent des associations loi 1901 qui sont des officines étroitement liées à des mouvements religieux. C'est souvent dans un contexte clientéliste ou d'achat de la paix sociale.

Quand on parle de laïcité, on est sur le modèle d'une République une et indivisible, qui n'admet aucune communauté et qui garantit l'égalité de traitement de chaque citoyen.

M.J. :- Qu'est ce qui fonde le socle des connaissances à transmettre ?

B.R. : Le socle commun de connaissances en matière d'Education Civique et Morale dont un programme de la maternelle à la terminale est paru au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, s'appuie sur les principes fondamentaux de la République et de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme (BO du 17 juillet 2018)

- L'Egalité
- La Fraternité
- La Liberté.

Mais aussi sur le principe de la Liberté d'Expression, de la liberté de Conscience, du droit au blasphème et de laïcité, de prise de conscience que le fait religieux doit demeurer de la sphère privée. Cette transmission doit se faire dans une éducation du respect de soi et d'autrui. L'enseignement de la Laïcité c'est aussi insister sur le fait qu'aucune religion ne peut imposer et opposer sa morale aux lois de la République et que la loi de Dieu ne peut être opposée dans une république religieuse.

Au niveau de la régulation des réseaux sociaux (Loi Avia)

La République ne protège pas ses valeurs, ni ses enfants : que dire des garçons de 5 ans qui ne veulent pas donner la main à leur maîtresse parce que c'est une femme à l'image de ce qu'on leur a appris à l'école coranique. On est en droit de s'inquiéter sur le fait que cette enfant est une victime car la République, au nom de cette sacrosainte tolérance, a laissé un endoctrinement précoce se mettre en place, endoctrinement intolérable.

Et bon nombre de ceux qui ont manifesté le 10 novembre 2019 seraient les premiers à signer une pétition pour dénoncer l'endoctrinement précoce des enfants dans quelques pays à l'autre bout du monde.

M.J. :-- Les « ghettos sociaux » mis en place pour les populations pauvres souvent stigmatisées par leur culture ont fait « oublier » les lois qui régissent notre République laïque.

Vous avez déclaré dans un hebdomadaire (l'Express) je cite :

« A force de tolérer l'intolérable, la république engendre l'intolérable ».

Faites-vous référence aux différents gouvernements qui, sous prétexte de « ne pas faire de vagues » et craignant qu'on les accuse de racisme, ont laissé s'installer des confessions religieuses extrémistes et politiques ?

Pour vous, qu'est-ce que « l'intolérable » et de quelle manière la république engendre-t-elle cet intolérable ?

B.R. : Oui clairement !

Dénoncer la montée de « la dérive radicale de l'Islam » a longtemps été incorrect politiquement. En 2017, quand mon livre est sorti, ma crainte était la récupération par l'extrême droite. Ce risque a été rapidement circonscrit car je ne dénonçais pas l'Islam mais sa radicalisation et que je parlais de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Les pires critiques que j'ai essuyées ont été celles de 'extrême gauche et de certains syndicats d'enseignants ou de certains collègues chefs d'établissement comme du Rectorat d'Aix-Marseille, m'accusant de stigmatiser et que mon propos s'appuyaient sur des faits presque du siècle dernier, mes expériences relatées étant les miennes entre 1999 et 2012 et que tout allait pour le mieux.

J'assume totalement le fait que, depuis le « rapport Obin » de 2004, « Les territoires perdus de la République », en 2002 la situation était connue.

Localement ou nationalement, les politiques de droite comme de gauche n'ont pas voulu voir la réalité en face et ont laissé se développer une situation où certains quartiers sont passés sous contrôle de l'économie parallèle et sous l'emprise d'un islam politique

La réalité sociale était connue mais parler de ghetto dérange dans le monde politique. Il faudra attendre Janvier 2015 pour que Manuel Valls emploie cette terminologie.

Dans les années 1985/86, la création de Zones d'Education Prioritaire montre bien que la République est consciente des difficultés de certains quartiers. Mais en 1989 lors de l'affaire du voile de Creil, la reconquête spirituelle et religieuse de ces ghettos économiques et sociaux est passée sous silence. Rares sont les intellectuels et les politiques qui font écho à l'analyse d'Elizabeth Badinter qui alerte sur le danger d'un Islam radical. Et ce malgré les attentats qui depuis 2012 ont fait plus de 300 morts, il aura fallu attendre le discours de Mulhouse en février 2020 pour que le Président de la République exprime la gravité de la situation.

Le silence politique est angoissant et le piège de la manifestation du 10 novembre 2019 sur l'islamophobie montre bien la responsabilité du politique, qui au nom de la défense des libertés individuelles, n'affiche pas une volonté de mettre en œuvre le cadre légal de la loi de 1905 et d'appliquer une vraie police des Cultes. Gérard Collomb annonçait en 2017 : 149 mosquées salafistes, seules 13 ont été fermées. Cherchez l'erreur !

Cette absence de volonté politique démontre parfaitement la frilosité du Conseil d'Etat.

M.J. Le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Chems-Eddine Hafiz, déclare je cite :

« La liberté d'expression est (...) un bien précieux. La caricature et la satire sont des spécificités françaises. Si l'on accepte d'être français il faut en accepter toutes les règles. »

-- Que pensez-vous de cette affirmation ?

B.R. : Je pense que le Recteur de la Grande Mosquée de Paris devrait par cette parole ouvrir la voie à cette grande majorité de musulmans de France qui souhaitent vivre leur foi en France sans imposer la charia. Mais ce discours vient un peu tard.

Aujourd'hui, un sondage montre que parmi les Français de plus de 35 ans, se revendiquant de confession musulmane, 28% pensent que la loi de Dieu est supérieure à la loi des hommes, Ce chiffre devient inquiétant quand on sait qu'il passe à 75% pour les moins de 25 ans (sondage IFOP du 2/09/2020)

M.J. Le 2/10/2020 Emmanuel Macron dans son discours dans les Yvelines déclarait je cite :

« Il y a dans cet islamisme radical, puisque c'est le cœur du sujet (...), une volonté revendiquée d'afficher une organisation méthodique pour contrevioler aux lois de la République et créer un ordre parallèle d'autres valeurs, développer une autre organisation de la société... »

Chacun de nous, laïc, est convaincu d'une démarche citoyenne à mettre en place pour que cette séparation se fasse **pédagogiquement**.

-- Quelles actions pouvons-nous mettre en œuvre dans et en dehors de l'école pour que l'édifice laïque puisse être restauré sur la base essentielle de la loi de séparation **des églises et de l'état** ?



B.R. : Il s'agit de bien de restaurer l'édifice laïque qui fait partie intégrante de la République et qui est un de ses arcs-boutants pour maintenir une République une et indivisible. Aujourd'hui l'édifice s'est fissuré par un laxisme bienveillant et la tentation d'une laïcité plus vue comme un dialogue inter-religieux et des accommodements raisonnables, comme les repas spécifiques à la cantine, ou des horaires de piscine strictement réservés aux femmes. Ce qui doit être mis en œuvre c'est une volonté politique forte pour combattre les communautarismes . Cette volonté politique forte doit passer par une affirmation, la laïcité à la française pouvant se résumer par la loi de 1905, que la loi de 1905 mais toute la loi de 1905 pour ce qui gère le quotidien.

Il me semble que cette lutte contre l'Islam radical peut trouver son cadre juridique au niveau de la police des cultes, paru dans la loi de 1905, au niveau d'un décret d'application, avec un enregistrement systématique et le dépôt des prêches.

En revanche, quant à l'endoctrinement précoce, il y a nécessité de renforcer les ordonnances de 1945 et 1949 concernant la protection de la jeunesse mais il faudrait aussi porter un regard plus sérieux sur les associations « lois 1901 » accueillant des mineurs.

Quant aux réseaux sociaux, dans ce domaine, tout reste à faire : sortie de l'anonymat, contrôle des propos haineux, amende aux auteurs et aux sites qui les hébergent.

M.J. Dans son livre ***Laïcité et religions*** un philosophe et essayiste pense que : « Entre la valeur républicaine et la particularité française, la laïcité se trouve aujourd'hui dépassée par le retour du religieux.

Pendant plusieurs décennies, l'Occident a trouvé ses clivages dans le politique (capitalisme ou communisme) et de ce fait l'évidence de la laïcité n'a pas été contestée ». Il s'interroge par ailleurs sur la place de la laïcité, de la raison et du dialogue dans un monde qui est entré dans une nouvelle ère du religieux.

-- Doit-on repenser la laïcité aujourd'hui ?

B.R. : Non, la laïcité ne doit pas être repensée mais on doit veiller à étendre son champ d'application aux problématiques qui n'existaient pas en 1905.

M.J. -- *Doit-on rester sur les bases de 1905 et quelle doit être la vocation de l'école aujourd'hui ?*

B.R. : L'école aujourd'hui doit se remobiliser sur sa mission : transmettre les valeurs de la République dont la laïcité mais aussi les notions de Fraternité et d'Égalité qui sont garanties par le concept de laïcité.

L'école est neutre et la religion doit rester à l'extérieur.

Quant à la notion de Liberté, elle doit englober toutes les formes de libertés, de la liberté de croire à la liberté de blasphémer et la liberté de presse.

Aujourd'hui, les programmes existent, c'est l'EMC (Education Morale et Civique).

Un double problème se pose au niveau des enseignants : la formation initiale et continue mais aussi leur adhésion aux valeurs de la laïcité.

Des sondages montrent qu'aujourd'hui qu'un tiers des jeunes enseignants sortant de l'INSP sont convaincus du bien-fondé de l'enseignement de la laïcité.

D'autre part, faire adhérer les élèves aux valeurs de la République ne peut se résumer à un cours, cela doit s'accompagner d'une mise en situation de production et une appropriation personnelle par l'expérience du sensible que peuvent apporter les enseignements artistiques sur ces thématiques arbitraires que sont les valeurs de la République ainsi qu'une éducation à l'image et aux médias.

M.J. *En conclusion comme le disait Elisabeth Badinter dans un très beau documentaire « **Laïcité, 30 ans de fracture à gauche** »*

-- Est-il trop tard pour certains quartiers ?

-- Ou bien quelles sont les solutions, les actions à mettre en place ?

B.R. : Citer 'Elisabeth Badinter, c'est pour moi rendre hommage à cette Grande Dame qui m'a permis de me forger une approche d'une laïcité qui ne s'adjectivise pas.

Pour certains quartiers, oui, la situation est dramatique.

Perdre une bataille n'est pas perdre une guerre.

Il faut garder un double espoir : le réveil des consciences des citoyens français de confession musulmane mais aussi un investissement important de l'Etat pour reconquérir les territoires perdus de la République grâce une réactivation efficace des services publics, des administrations, l'accompagnement pour le social, l'éducation, le sport et la Culture.

Pour conclure, je citerai Elisabeth Badinter :

« ... Laïcité : c'est la seule solution pour qu'il puisse y avoir la paix entre des gens venant d'horizons différents » .

Propos recueillis par Michèle Jollois